UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal



PLAN DE COURS

HIS1100-40	INITIATION AU TRAVAIL HISTORIQUE
Numéro du cours	Titre du cours

H-2025	3	MOODLE
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignante :

ALEXEEVA, OLGA	5247	alexeeva.olga@uqam.ca	A-6090
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANTE

« **Bureau virtuel** » (Zoom) : sur rendez-vous

TABLE DES MATIÈRES

1 Description du cours 2
2 Place du cours dans le programme - Objectif du cours 2
3 Contenu du cours – Démarche d'enseignement et d'apprentissage 2
3.1 Formules pédagogiques 2
4 Sommaire des évaluations - Pondération 3
5 Calendrier du cours 3
6 Modalités du cours 5
6.1 Modalités de participation au cours 5
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 5
6.3 Modalités de remise des travaux 5
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens 5
6.5 Modalités d'évaluation de la langue 5
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements 5
7 Manuel du cours 6
8 Références 7
8.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat 7
8.2 Document et Informations additionnelles 8
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 9
8.4 Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement 10
8.5 Compétences 11

1 DESCRIPTION DU COURS

Ce cours constitue le premier lieu où les étudiants sont amenés à « faire » de l'histoire, c'est-à-dire à prendre connaissance de la production scientifique sur un sujet, à poser des questions pertinentes aux sources, à repérer et à analyser les sources, et à communiquer les résultats de cette démarche. Ce cours se donne dans un laboratoire informatique afin de faire usage des nouvelles technologies informatiques pour rendre concret l'apprentissage de la méthodologie en histoire et de donner les moyens de traiter de manière rigoureuse et efficace l'information historique.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

- Initier les étudiantes et étudiants à **l'utilisation des différents instruments de recherche** en histoire.
- Introduire les étudiantes et étudiants aux **principales étapes de l'analyse des sources** historiques.
- Présenter aux étudiantes et étudiants les **enjeux et les pratiques du numérique** dans la recherche en histoire.
- Développer chez les étudiantes et étudiants un esprit critique ainsi que **des compétences en communication, tant orale qu'écrite**.

3 CONTENU DU COURS – DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Ce cours offre une exploration approfondie des méthodes et des outils fondamentaux de la recherche en histoire, en mettant un accent particulier sur les enjeux contemporains liés au numérique et sur l'intégration de méthodes interdisciplinaires issues des sciences sociales, de la statistique et des technologies de l'information. Les étudiantes et étudiants seront formés à l'analyse de différents types de documents de première main. Le parcours pédagogique les guidera ensuite à travers les étapes principales d'un projet de recherche historique, allant de la conception du sujet de recherche et de la formulation de la problématique jusqu'à la présentation rigoureuse des résultats, tant à l'écrit qu'à l'oral. Ce processus d'apprentissage s'appuie sur une combinaison d'exercices méthodologiques en classe et de travaux individuels, favorisant l'acquisition des compétences nécessaires pour mener des recherches de manière autonome et appliquer divers outils méthodologiques.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Le cours sera dispensé sous forme de séances magistrales, présentant les différentes étapes de la démarche historique, complétées par des discussions périodiques sur les problématiques abordées et des activités pratiques (visites d'archives, ateliers, etc.). Les critères spécifiques et les consignes pour chaque travail seront communiqués en classe ou publiés sur le site Moodle du cours. Toutefois, quatre règles générales s'appliquent :

1. **Échéances** : Étant donné le caractère cumulatif des apprentissages, le respect des dates de remise est impératif. Un **retard de 24 heures** entraînera une **pénalité de 5 %**. Sauf entente préalable avec la professeure, aucun travail ne sera accepté après la distribution des copies corrigées au groupe-cours.

2. **Qualité du français** : La maîtrise du vocabulaire, de la grammaire et de la syntaxe est essentielle à une communication efficace. Dans le rapport de recherche final, chaque faute de français entraînera une **pénalité de 0,1%**

3. **Plagiat** : Le plagiat constitue une infraction grave, sanctionnée par le Règlement n° 18 sur les infractions académiques (https://r18.uqam.ca/foire-aux-questions.html). Ce cours vous aidera à éviter le plagiat en explicitant les règles d'attribution des idées ou des textes, ainsi que leurs justifications. En cas de doute, veuillez consulter la professeure.

4. **Travail individuel et en équipe** : Ce cours vise à développer les compétences individuelles des étudiantes et étudiants afin de renforcer leurs stratégies d'apprentissage. Les travaux doivent donc être réalisés de façon individuelle. Cependant, le travail en équipe sera encouragé lors des ateliers et autres activités en classe, afin de favoriser l'échange d'idées, l'apprentissage par les pairs, et la cohésion du groupe.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux	%	Date de remise
Travail 1. Fournir un contexte historique pertinent	**10**	**19 fév. 2025, avant 21h**
Travail 2. Construire une bibliographie préliminaire (10 sources)	**10**	**26 fév. 2025, avant 21h**
Travail 3. Formuler la problématique et l'hypothèse de travail	**10**	**12 mars 2025, avant 21h**
Travail 4. Maîtriser les règles de présentation de références	**5**	**13 mars 2025, en classe**
Travail 5. Analyser une vidéo	**5**	**27 mars 2025, en classe**
Travail 6. Rapport de recherche	**30**	**9 avril 2025, avant 21h**
Présentation orale des résultats de recherche	**20**	**17 avril 2025, en classe**
Présence: visite des archives – 4 %; cours - 6 % au total.	**10**	**Durant la session**

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture à faire / travail à remettre av.la séance
1	9 jan. 2025	Présentation du cours. Le métier de l'historien.	Moodle
2	16 jan. 2025	Présentation de la thématique générale du cours : « Première Guerre mondiale (1914-1922): cadre historique et faits essentiels »	Moodle
3	23 jan. 2025	Écrire l'Histoire de la Grande Guerre : évolutions historiographiques depuis 1914. **Date limite pour le choix du document historique et du sujet de recherche**	Moodle
4	30 jan. 2025	Les miroirs du temps : objets, textes, images et témoignages oraux.	Manuel
5	**6 fév. 2025**	**Visite des Archives nationales (535, rue Viger E) : 14h à 15h30**	
6	13 fév. 2025	Décrypter le passé : fondements de l'analyse historique et pensée critique	Manuel
19 fév. 2025, avant 21h		**Remise du Travail 1. Fournir un contexte historique pertinent**	Moodle
7	**20 fév. 2025**	**Atelier pratique (A-1930, salle D).** Construire sa bibliographie : techniques et outils.	Manuel
26 fév. 2025, avant 21h		**Remise du Travail 2. Construire une bibliographie préliminaire**	Moodle
8	27 fév. 2025	Définir son objet d'étude : problématique, hypothèse de travail, structure de l'argumentation	Manuel
9	**6 mars.2025**	**Semaine de lecture. PAS DE COURS**	
12 mars 2025, avant 21h		**Remise du Travail 3. Formuler la problématique et l'hypothèse de travail**	Moodle
10	**13 mars 2025**	**Atelier pratique (A-1930, salle D).** Optimiser la gestion de vos sources avec Zotero **Travail 4. Maîtriser les règles de présentation de références (en classe)**	Moodle
11	20 mars 2025	Histoire réinventée : les méthodes scientifiques au service de l'historien	Manuel

12	**27 mars 2025**	**Atelier pratique (A-1930, salle D).** Vision du passé : l'analyse critique des images et vidéos historiques **Travail 5. Analyser un film muet « French colonial troops in the War », 1918 (en classe)**	Manuel
13	**3 avril 2025**	**Atelier pratique (A-1930, salle D).** Convaincre et informer : maîtriser la présentation orale des résultats de recherche	Manuel
9 avril 2025, avant 21h		**Remise du Travail 6. Rapport de recherche**	Moodle
14	10 avril 2025	Révolution numérique : l'histoire face aux nouveaux défis des sources et méthodes	Moodle
15	**17 avril 2025**	**Présentations orales des étudiantes et étudiants**	En classe

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Les étudiantes et étudiants sont tenus à participer de manière active et régulière aux cours et aux ateliers. Toute absence nuira à la note finale car plusieurs travaux sont à réaliser et à remettre en classe. Il est aussi attendu à ce que chaque étudiante, étudiant intervienne régulièrement durant les cours en offrant leurs propres réflexions sur les documents étudiés, en répondant aux commentaires d'un autre membre du groupe, en posant des questions à leurs collègues et aux conférenciers invités.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux pourra justifier l'absence à un cours. En cas d'absence, l'étudiante, étudiant devra prendre contact avec la professeure dans un délai raisonnable afin de convenir des modalités de rattrapage de l'activité d'évaluation manquée. En l'absence de justification valable, la note de « 0 » sera attribuée pour l'activité concernée.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis **en retard** seront **pénalisés de 5 % par jour ouvrable** – Règlements pédagogiques.

Tous les travaux sont à faire **en format Word** et à **déposer sur Moodle** avant la date et l'heure limites. Aucun autre format ou voie de dépôt de travail ne sera accepté.

Pour la mise en page du texte, les étudiantes et étudiants doivent adopter les règles décrites dans le Guide des étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire et en archivistique : https://histoire.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/21/guide_1ercycle_version_finale_2021_03_16.pdf. Le **non-respect des exigences** relatives aux normes de présentation entraine une **pénalité de 5 %**.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Les travaux 1, 2, 3, 4 et 5, corrigés en mode « Révision » dans Word, seront déposés sur Moodle une semaine après leur remise. Quant au rapport de recherche (travail 6), il sera déposé sur Moodle une fois les notes finales soient publiées dans le logiciel RESULTATS.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique nº 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 MANUEL DU COURS

Les étudiantes et étudiants sont tenus de se procurer le manuel du cours, **Jocelyn Létourneau, *Le coffre à outils du chercheur débutant. Guide d'initiation au travail intellectuel*, Montréal, Boréal, 2006**, disponible à la Coop UQAM. De plus, elles et ils devront régulièrement consulter le site Moodle du cours, où divers textes et documents essentiels à la préparation des évaluations et à la compréhension du contenu du cours seront mis à leur disposition.

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante ;
- L'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement no 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement no 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement no 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **:**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE Nº 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique :** Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.
Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

Non applicable